



DIPE/20-869-672 du 16/11/2020

**APPEL A CANDIDATURES : POSTE AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (MIRAEP) - ASH ET ECOLE INCLUSIVE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - [ce.ctash@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr) - M. LOPEZ PALACIOS - Coordinateur mouvement 2nd degré - 04 42 91 70 70 - [mvt2020@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2020@ac-aix-marseille.fr)

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'École inclusive et notamment aux mesures inclusives de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, un poste est à pourvoir au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :

▪ **Conseiller(ère) pédagogique académique école inclusive auprès de la CTR- ASH (CPA)**

Placé(e) sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, les personnels exercent pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [mvt2020@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2020@ac-aix-marseille.fr) dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique et comportant l'avis des corps d'inspection, selon les consignes ci-dessous:

**Objet : POSTE MIRAEP CPA - ECOLE INCLUSIVE 2020 – NOM- PRENOM**

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : CTRA ASH : [ce.ctash@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr)

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis du supérieur hiérarchique et des corps d'inspection selon le corps d'origine et l'affectation du candidat : inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement, IEN-ASH, IEN-A en lien avec l'IA-DASEN, IA-IPR ou IEN/ET.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## FICHE DE POSTE Année 2020/2021

	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique école inclusive auprès de la conseillère technique de région académique ASH (CPA)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté pour la rentrée 2020 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique école inclusive est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Garantir la continuité des parcours</li><li>- Renforcer la formation initiale et continue</li><li>- Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels</li></ul> <p>➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en contribuant au fonctionnement des dispositifs (ULIS, UE, ... )</p> <p>➤ Contribuer à la formation professionnelle pour le CAPPEI en coopération étroite avec l'ESPE : veiller au parcours des stagiaires, dispenser des heures de cours au sein de la formation à l'INSPE, élaborer des contenus de formation, rédiger le rapport de jury</p> <p>➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF, coordonner des actions de formation et intervenir en qualité de formateur</p> <p>➤ Participer à la coordination et l'animation du volet inclusif des réseaux académiques : mise en œuvre de la démarche QUALINCLUS</p> <p>➤ Accompagner le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) : accompagnement, animation et évaluation</p> <p>➤ Animer des groupes thématiques dans le cadre du pilotage régional et des priorités ministérielles</p> <p>➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires</p> <p>➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH</p>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant</li> <li>➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées</li> <li>➤ Connaître les répercussions des différents troubles sur les apprentissages</li> <li>➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles</li> <li>➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet</li> <li>➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires</li> <li>➤ Maîtriser l'environnement numérique</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe</li> <li>➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité</li> <li>➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	<b>NOMINATION</b>	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <a href="mailto:mvt2020@ac-aix-marseille.fr">mvt2020@ac-aix-marseille.fr</a> dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:  Objet : <b>POSTE MIRAEP CPA - ECOLE INCLUSIVE 2020 – NOM- PRENOM</b>  Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat  Copie à : CTRA ASH : <a href="mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un curriculum vitae,</li> <li>- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,</li> <li>- le dernier rapport d'inspection,</li> <li>- la fiche jointe comportant l'avis du supérieur hiérarchique et des corps d'inspection selon le corps d'origine et l'affectation du candidat : inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement, IEN-ASH, IEN-A en lien avec l'IA-DASEN, IA-IPR ou IEN/ET.</li> </ul>
	<b>CONTACT</b>	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

